

RETRAITE DES POLICIERS

UNE INTERSYNDICALE DE TOUS LES CORPS ACTIFS POUR LA PARITÉ AVEC LES GENDARMES



Les personnels des forces de sécurité, aux missions identiques et aux services communs, ne doivent plus être considérés d'une manière différente au sein d'un même ministère.

Pourtant la réponse du ministère de l'Intérieur faite à une députée le 22 janvier 2019 annonce le contraire (cf. pièce jointe). La parité doit être strictement mise en œuvre et les mêmes règles s'appliquent aux deux forces, notamment :

- la bonification quinquennale
- le cumul emploi-retraite
- les bonifications de dépaysement / bénéfices de campagne

UN MÊME MINISTÈRE

UN MÊME MÉTIER

DES POLICIERS ET GENDARMES AUX CONTRAINTES ET MISSIONS IDENTIQUES



**L'INTERSYNDICALE DEMANDE UN RENDEZ-VOUS EN URGENCE AVEC LE
MINISTRE POUR OBTENIR UNE EGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES
PERSONNELS DES DEUX FORCES**

